

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction :** 19

**Conseillers
Présents :** 15

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

***Secrétaire de séance** : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance.*

Point n° 0 : Décision prise par délégation

Rapporteur : Mme la Maire

- Les barrières en face du garage Peterlé étant devenues inopérantes et ne répondant plus aux normes de sécurité, il a été procédé à l'achat de clôtures cylindriques en pin pour un montant de 1 546.12 € HT. Elles seront posées par les services techniques communaux
- Les arbres de l'allée des charmes présentaient tous un caractère de fragilité ce qui a conduit la commune à demander l'intervention de l'ONF pour un montant de 5 416.03 € HT. La vente du bois, estimé à 1 000 € HT, viendra en déduction du montant susmentionné.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits**

Pour extrait conforme :

Verny, le 1^{er} avril 2019

Mme La Maire

Mme La Maire



COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

**Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE**

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

**Élus :
19**

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 15**

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROU ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOIGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOIGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 1 : Vote du Compte Administratif 2018

Rapporteur : M. Valentin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-14 du CGCT ;

Sous la présidence de M. VALENTIN, 1^{er} Adjoint, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'examiner le Compte Administratif 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 1 034 769.01 €

Recettes 1 287 949.20 €

Soit un excédent de 253 180.19 €

Excédent antérieur reporté : 363 474.91 €

Investissement

Dépenses 778 427.22 €

Recettes 675 401.80 €

Soit un déficit de 103 025.42 €

Résultat antérieur reporté : 139 351.66 €

Restes à réaliser

- En dépenses : 505 590.37 €

- En recettes : 266 632.16 €

Hors la présence de Mme la Maire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2018

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

Par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Billet et Noiro) de valider le Compte Administratif 2018.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 1^{er} avril 2019
Mme La Maire**




COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

**Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE**

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers
Élus :**
19

**Conseillers en
fonction :** 19

**Conseillers
Présents :** 15

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

***Secrétaire de séance :** conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance*

Point n° 2 : Vote du Compte Administratif 2018 Budget annexe Zone Le Fort

Rapporteur : M. Valentin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sous la présidence de M. VALENTIN, 1^{er} Adjoint, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'examiner le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Zone le Fort qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	0.02 €
Recettes	-- €

Soit un déficit de 0.02 €

Résultat antérieur reporté : 415 002.62 €

Investissement

Dépenses	-- €
Recettes	--€

Hors la présence de Mme la Maire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Zone Le Fort

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

Par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Billet et Noiro) de valider le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Zone le Fort.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits**

Pour extrait conforme :

Verny, le 1^{er} avril 2019

Mme La Maire



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Mme La Maire', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRE DE VERNY' at the top and 'Moselle' at the bottom, with a small star on the right side. The center of the stamp features a coat of arms.

COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

**Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE**

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

**Élus :
19**

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 15**

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

***Secrétaire de séance :** conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance*

Point n° 3 : Vote du Compte Administratif 2018 Budget annexe La Ronceraie

Rapporteur : M. Valentin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sous la présidence de M. VALENTIN, 1^{er} Adjoint, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'examiner le Compte Administratif 2018 du Budget annexe La Ronceraie qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 014 090.04 €
Recettes	1 340 048.74 €

Soit un excédent de 325 958.70 €

Résultant antérieur reporté : 5 471.95 €

Investissement

Dépenses	1 009 437.26 €
Recettes	683 873.12 €

Soit un déficit de 325 564.14 €

Résultat antérieur reporté : - 683 873.12 €

Hors la présence de Mme la Maire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe La Ronceraie

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

Par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Billet et Noiro) de valider le Compte Administratif 2018 budget annexe La Ronceraie.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits**

Pour extrait conforme :

Verny, le 1^{er} avril 2019

Mme La Maire




COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

Arrondissement

de METZ
CAMPAGNE

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :

19

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 15**

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 4 : Vote du Compte de Gestion 2018

Rapporteur : M. Valentin

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° **statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire et aux rattachements ;

2° **statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

Par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Billet et Noiro) de valider le Compte de Gestion 2017.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 1^{er} février 2019
Mme La Maire**

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers
Élus :**
19

**Conseillers en
fonction :** 19

**Conseillers
Présents :** 15

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 5 : Vote du Compte de Gestion 2018 Budget annexe Zone le Fort

Rapporteur : M. Valentin

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du receveur relatif au budget annexe du lotissement d'activités commerciales et artisanales « Zone le Fort » identique au compte administratif pour le même exercice.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

Par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Billet et Noirot) de valider le Compte de Gestion 2018 Budget annexe Zone le Fort

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 1^{er} avril 2019
Mme La Maire



Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers
Élus :**
19

**Conseillers en
fonction :** 19

**Conseillers
Présents :** 15

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 6 : Vote du Compte de Gestion 2018 Budget annexe La Ronceraie

Rapporteur : M. Valentin

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du receveur relatif au budget annexe du lotissement du lotissement communal La Ronceraie identique au compte administratif pour le même exercice.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

Par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Billet et Noirot) de valider le Compte de Gestion 2018 Budget annexe La Ronceraie.

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Verny, le 1^{er} avril 2019

Mme La Maire



COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

**Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE**

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

**Élus :
19**

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 15**

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

***Secrétaire de séance :** conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance*

Point n° 7 : Affectation du résultat

Rapporteur : M. Valentin

Le Conseil, après approbation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2018, détaillés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		1 034 769.01 €
Recettes		1 287 949.20 €
Résultat reporté	excédent	363 474.91 €
Soit un résultat	excédent	616 655.10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		778 427.22 €
Recettes		675 401.80 €
Résultat reporté	déficit	139 351.66 €
Soit un résultat	excédent	36 326.24 €
Restes à Réaliser	dépenses	505 590.37 €
	recettes	266 632.16 €
	déficit	238 958.21 €
Soit, en tenant compte des restes à réaliser,		
un besoin de financement de		202 631.97 €

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

Par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Billet et Noiro) d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- **au compte 1068 du BP 2019 la somme de 202 631.97 €**
- **en report à nouveau (ligne 002) le surplus, soit 414 023.13 €**

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le **1^{er} avril 2019**
Mme La Maire



Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 15**

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 8 : Vote du taux des taxes locales

Rapporteur : M. Valentin

Il est proposé aux membres du conseil de reconduire les taux des taxes locales.

- Taxe d'habitation : 17.04 %
- Foncier bâti : 11.92 %
- Foncier non bâti : 43.14 %

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

A l'UNANIMITÉ de conserver les taux de 2018 à savoir :

- Taxe d'habitation : 17.04 %
- Foncier bâti : 11.92 %
- Foncier non bâti : 43.14 %

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le **1er avril 2019**
Mme La Maire




COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

**Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE**

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :

19

**Conseillers en
fonction : 19**

Conseillers

Présents : 15

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;
Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;
Absents non excusés : --
Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

***Secrétaire de séance :** conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance*

Point n° 10 : Subventions aux associations

Rapporteur : M. Nicolas

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider les propositions suivantes :

1. Sportives :

ASFV Association Sportive Féminine de Verny	1 123,00 €
FCVL Football Club Verny Louvigny	3 525,00 €
GP Gym 'Plaisir	537,00 €
JCV Judo Club Verny	3 124,00 €
LPV La Pétanque Vernoise	663,00 €
LAV Les Archers Vernois	683,00 €
TCV Tennis Club de Verny	3 479,00 €
VCV Vélo Club Verny	472,00 €

2. Culturelles

ADFM Association pour la Découverte de la Fortification Messine	1 147,00 €
AFRV Association Familles Rurales de Verny	1 299,00 €
AL2F Association les 2 Fées	422,00 €
PBFV Petit bout de fil vernois	210,00 €
TTT The Texas Tennessee	357,00 €
VL Verny Loisirs	358,00 €
VMA Verny Musiques Actuelles	1 683,00 €

3. Sociales



APE Association de Parents d'Elèves	273,00 €
ASPV Amicale des Sapeurs-Pompiers de Verny	499,00 €
ADPC Association Départementale de Protection Civile	760,00 €
LJPVIC Les Jardins partagés de Verny-Incroyable Comestible	340,00 €

SF	Souvenir Français de Verny et environs	100,00 €
UNC	Union Nationale des Combattants de Verny et environs	150,00 €
	TOTAL	21 204 €

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

à l'UNANIMITÉ d'attribuer les subventions telles que proposées ci-avant

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 1^{er} avril 2019
Mme La Maire**

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 15**

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 10: Subvention Périscolaire; Convention d'objectifs

Rapporteur : M. Valentin

Vu l'article 10 alinéa 3 de la Loi n°2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la Loi n°2000-321 ;

Considérant la volonté communale de soutenir la qualité des modalités d'accueil périscolaire ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'UNANIMITÉ :

- D'attribuer une subvention de 51 000 € à l'AFRV dans le cadre de la gestion du Périscolaire
- De valider la convention d'objectifs telle que présentée
- D'autoriser Mme la Maire à signer ladite convention.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 1^{er} avril 2019
Mme La Maire**




Département

de la Moselle

Arrondissement

de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 15**

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n°11 : Budget Primitif 2019

Rapporteur : M. VALENTIN

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif 2019 arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 611 501.62 €

Recettes : 1 611 501.62 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 333 695.03 €

Recettes : 2 333 695.03 €

Total du budget primitif 2019 :

Dépenses : 3 945 196.65 €

Recettes : 3 945 196.65 €

conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

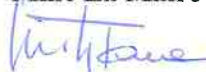
par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM Billet et Noirot) de valider le Budget Primitif 2019

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Verny, le 1^{er} avril 2019

Mme La Maire





COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

**Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE**

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :

19

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 15**

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 12 : Budget Primitif 2019 Budget annexe Zone Le Fort

Rapporteur : M. VALENTIN

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif annexe 2019 Zone le Fort arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 914 886.16 €

Recettes : 914 886.16 €

Section d'investissement

Dépenses : 810 767.12 €

Recettes : 810 767.12 €

Total du budget primitif annexe Zone le Fort 2019 :

Dépenses : 1 725 653.28 €

Recettes : 1 725 653.28 €

conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM Billet et Noirot) de valider le Budget Primitif annexe 2019 Zone le Fort

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 1^{er} avril 2019
Mme La Maire

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction :** 19

**Conseillers
Présents :** 15

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 13 : Budget Primitif 2019 Budget annexe La Ronceraie

Rapporteur : M. VALENTIN

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif annexe 2019 La Ronceraie arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 184 867.91 €

Recettes : 3 184 867.91 €

Section d'investissement

Dépenses : 2 283 874.52 €

Recettes : 2 283 874.52 €

Total du budget primitif annexe La Ronceraie 2019 :

Dépenses : 5 468 742.43 €

Recettes : 5 468 742.43 €

conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM Billet et Noirot) de valider le Budget Primitif annexe 2019 La Ronceraie

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Verny, le 1^{er} avril 2019

Mme La Maire



COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

**Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

**Élus :
19**

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 15**

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 14 : Approbation du rapport 2018 de la CLECT

Rapporteur : Mme la Maire

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Sud Messin a pour mission de procéder à l'évaluation du montant des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 11 février 2019, pour examiner les points contenus dans le rapport joint et portant sur les compétences suivantes :

- « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »
- « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2015 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Messin a instauré la fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération en date du 28 janvier 2016 au titre de laquelle le Conseil Communauté de la Communauté de Communes du Sud Messin a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le rapport 2018 de la CLECT adopté à la majorité des membres le 11 février 2019,

Considérant que le rapport de la CLECT doit être entériné par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

- D'APPROUVER à l'UNANIMITÉ le rapport de la CLECT en date du 11 février 2019.

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Verny, le 1^{er} avril 2019

Mme La Maire



Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers
Élus :**
19

**Conseillers en
fonction :** 19

**Conseillers
Présents :** 15

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROF ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 15 : Bibliothèque – demande de subvention au Conseil Départemental de la Moselle

Rapporteur : C. BRICOUT

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à demander une subvention de 1 200 € au Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre de la remise à niveau ou du développement des collections de la bibliothèque municipale de Verny.

La commune de Verny s'engage à inscrire les dépenses au budget 2019 et à respecter toutes les conditions liées à l'octroi de ladite subvention.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

A l'UNANIMITE d'autoriser Madame la Maire à solliciter une subvention de 1 200 € auprès du Conseil Départemental de la Moselle et à signer tout document y afférent.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits**

Pour extrait conforme :

Verny, le 1^{er} avril 2019

Mme La Maire



Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction :** 19

**Conseillers
Présents :** 15

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

***Secrétaire de séance :** conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance*

Point n° 16 : Demande de subvention pour les sorties scolaires

Rapporteur : F. Valentin

La Commune est sollicitée par M. le Directeur d'école pour l'octroi d'une subvention concernant différentes sorties scolaires.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

Pierre NOIROT ne prend pas part au vote

A l'UNANIMITE des votants l'octroi d'une subvention à hauteur de 8.50 € par élève, soit 1 666 €

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 1^{er} avril 2019
Mme La Maire




Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction :** 19

**Conseillers
Présents :** 15

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

***Secrétaire de séance :** conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance*

Point n° 17 : Demande de subvention pour la classe découverte

Rapporteur : F. Valentin

La Commune est sollicitée par l'école élémentaire de Verny pour l'octroi d'une subvention concernant le séjour, dans le cadre d'une classe des CM2 qui s'est déroulée du 11 au 16 mars à Arvieux dans les Alpes du Sud.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

A l'UNANIMITE des votants, d'accorder une subvention de 12,50 € par jour et par élève, soit 2 100 € qui seront versés à la coopérative scolaire.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 1^{er} avril 2019
Mme La Maire**

Mme La Maire


COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction :** 19

**Conseillers
Présents :** 15

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 18 : Renouvellement et actualisation du traité de concession pour la distribution publique au gaz naturel

Rapporteur : Mme la Maire

La commune de Verny dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel et fait partie de la zone de desserte exclusive de GRDF. Les relations entre la commune, en sa qualité d'autorité concédante, et GRDF, son concessionnaire, sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel rendu exécutoire le 29 octobre 1992 pour une durée de 30 ans. Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF en vue de le renouveler.

Vu l'article 14 1° de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, qui exclut de son champ d'implication les contrats de concession de services conclus avec un opérateur économique lorsqu'il bénéficie, en vertu d'une disposition légalement prise, d'un droit exclusif ;

Vu l'article L.111-53 du Code de l'Energie, disposant que GRDF, société gestionnaire des réseaux publics de distribution de gaz naturel issue de la séparation entre les activités de gestion du réseau public de distribution et les activités de production ou de fourniture exercées par l'entreprise Engie en application de l'article L. 111-57 du même code, assure la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive ;

Le renouvellement du traité de concession se fera au profit de GRDF sans publicité préalable, ni mise en concurrence.

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- La convention de concession qui précise le périmètre communal concédé, la durée de la concession fixée à 30 ans ainsi que les modalités de son évolution ;
- La cahier des charges de concession précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et précisant notamment que :
 - o GRDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité des personnes desservies ;
 - o GRDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants.
- 6 documents annexes contenant des modalités spécifiques :

- Annexe 1 : regroupe les modalités locales convenues entre la commune et GRDF
- Annexe 2 : définit les règles de calcul de rentabilité des extensions
- Annexe 3 : définit les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution du gaz naturel
- Annexe 3bis : présente le catalogue des prestations de GRDF
- Annexe 4 : définit les conditions générales d'accès au réseau de gaz
- Annexe 5 : présente les prescriptions techniques du distributeur

Le cahier des charges proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), permettra en particulier à la commune :

- De percevoir une redevance de fonctionnement annuelle couvrant les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année ; il est estimé à 1 577.40 € pour l'année 2019 ;
- De disposer d'un rapport d'activité pertinent de son concessionnaire sur l'exercice écoulé ;
- De suivre la performance du concessionnaire et d'apprécier les conditions de la gestion du service public de distribution du gaz naturel.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer, pour une durée de 30 ans, ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide : à l'UNANIMITE

- Approuve le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF joint en annexe de la présente délibération
- Décide d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF et toutes les pièces y afférant.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 1^{er} avril 2019
Mme La Maire**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MAIRIE DE VERNY' at the top and '(Moselle)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a blue bird (possibly a heron or egret) standing on a small island in a pond, with a red cross above it. The signature is written across the stamp and extends to the left.

COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

Arrondissement

**de METZ
CAMPAGNE**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

**Élus :
19**

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 15**

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

***Secrétaire de séance** : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance*

Point n° 19 : Création d'un poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Rapporteur : Mme la Maire

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés (1).

Considérant le tableau des emplois modifié adopté par délibérations du conseil municipal du 10 décembre 2018

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principale 1^{ère} classe en raison d'un avancement de grade

Madame la Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint administratif principale de 1^{ère} classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2019

ETAT DU PERSONNEL Au 1 ^{er} avril 2019			
Grades et statuts	Effectifs	Postes ouverts	Temps de travail (h)
<i>Services administratifs</i>			
Attaché - NT	1	1	35
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1	
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe - T	0	1	35
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe - T	1	1	30
Adjoint Administratif - T	0	1	30
Adjoint Administratif - NT	1		35
<i>Services techniques</i>			
Agent de maîtrise - T	1	1	35
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	0	1	35
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe - T	1	1	35
Adjoint Technique - T	2	2	35
<i>Ecoles</i>			
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe - T	1	1	30
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe - T	1	1	27.5
Adjoint Technique- T	1	1	21
<i>Entretien des bâtiments</i>			
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe - T	1	1	32
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe - T	1	1	31
TOTAL DES EFFECTIFS	13	15	

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide : A L'UNANIMITÉ

- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe permanent à temps complet (35 heures par semaine)

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 1^{er} avril 2019
Mme La Maire




Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019 à 20h00 Convocation du 27 mars 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 15**

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; Isabelle JASKULA ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Chantal BRICOUT ; Robert STEIN à Mohamad JRAD ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 20 : Vente du bâtiment dit « Ferme Faber »

Rapporteur : Mme la Maire

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal qu'une seconde offre d'achat a été déposée en Mairie ce vendredi 29 mars. Compte tenu du fait que cette offre est supérieure à la première et qu'aucune date limite de dépôt n'avait été fixée et diffusée, il convient de prendre en considération cette nouvelle offre. Il sera en outre demandé aux protagonistes de préciser leurs projets. Les services des Domaines seront à nouveau saisis pour une mise à jour de leur estimation.

Madame la Maire propose donc de retirer ce point de l'ordre du jour de surseoir à statuer.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

- A l'UNANIMITÉ de retirer ce point de l'ordre du jour et de surseoir à statuer.

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 1^{er} avril 2019
Mme La Maire